



ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PERSISTANCE DE L'ÉVASION FISCALE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMMERCIALES AU KASAÏ-ORIENTAL

David ben KABANGA CINUNDA¹

Université de Kisangani

Résumé : Cette étude analyse les facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale relative à l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. Malgré l'existence de l'ordonnance-loi n°69/009 du 10 février 1969 relative à l'impôt cédulaire sur les revenus, de l'ordonnance-loi n°13/006 du 23 décembre 2013 portant régime fiscal dérogatoire applicable aux entreprises de petite taille, ainsi que des textes régissant la Direction Générale des Impôts, l'évasion fiscale demeure un phénomène récurrent qui affecte la mobilisation des recettes publiques issues de cet impôt. L'objectif de cette recherche est d'analyser les facteurs qui favorisent la persistance de l'évasion fiscale relative à l'IBP des entreprises commerciales au Kasai Oriental, de comprendre ses manifestations, d'évaluer son impact et de proposer des pistes de solution. Pour atteindre cet objectif, l'étude recourt aux méthodes juridique, analytique et sociologique, appuyées par les techniques documentaires, d'échantillonnage et statistique. Les données ont été collectées auprès de 60 entreprises commerciales et de 24 agents de l'administration fiscale. Les résultats montrent que la persistance de l'évasion fiscale résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment juridiques, institutionnels, administratifs, numériques, sociologiques, politiques et économiques. Les principales manifestations observées concernent la sous-déclaration des bénéfices, la comptabilité irrégulière, le contournement administratif ainsi que la création d'entreprises fictives. L'étude révèle également que l'évasion fiscale entraîne une diminution des recettes publiques et un affaiblissement des services publics. Enfin, elle recommande le renforcement des contrôles fiscaux, la digitalisation du système fiscal, la simplification des procédures fiscales ainsi que la promotion du civisme fiscal afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

Mots-clés : Evasion fiscale, IBP, Entreprises commerciales, Kasai-Oriental, etc.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.20511900>

Introduction

La fiscalité revêt une importance capitale pour les États modernes, car elle constitue un levier essentiel de la politique économique et sociale. Elle permet à l'État de mobiliser les ressources nécessaires au financement des dépenses publiques et à la réalisation des infrastructures d'intérêt général. À travers les impôts et taxes, l'État assure le fonctionnement des services publics et réduit sa dépendance à l'endettement extérieur. Ainsi, une fiscalité

¹ Apprenant au 3^{ème} Cycle à l'Université de Kisangani, Chef de Travaux à l'Université de Mwene-Ditu, et Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Kasai-Oriental.

performante demeure une condition indispensable pour garantir la stabilité financière et le développement économique. Cependant, malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel régissant l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) en République démocratique du Congo, notamment l'ordonnance-loi n°69/009 du 10 février 1969 relative à l'impôt cédulaire sur les revenus, la loi portant réforme des procédures fiscales ainsi que les textes organisant la Direction Générale des Impôts (DGI), l'évasion fiscale persiste particulièrement dans la province du Kasai-Oriental. Cette situation fragilise la mobilisation des recettes publiques et limite la capacité de l'État à financer les services sociaux de base.

La présente étude analyse les facteurs explicatifs de cette persistance de l'évasion fiscale des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. Ces facteurs sont notamment juridiques, institutionnels, administratifs, économiques, numériques et sociologiques. Les contraintes juridiques concernent la complexité, l'ambiguïté, la multiplicité et l'ineffectivité des textes fiscaux ainsi que l'exploitation des régimes dérogatoires. Les facteurs institutionnels et administratifs se traduisent par la faiblesse des mécanismes de contrôle, le manque de coordination entre services fiscaux, l'insuffisance des moyens de l'administration ainsi que certaines pratiques de corruption administrative. Les facteurs économiques renvoient à la pression fiscale, aux difficultés économiques et à l'arbitrage entre le risque de sanction et les avantages tirés de l'évasion fiscale. Les facteurs numériques concernent l'absence de digitalisation efficace du système fiscal, tandis que les facteurs sociologiques reposent sur le faible civisme fiscal, la banalisation de l'évasion fiscale et la perception négative de la gestion publique.

L'étude examine également les principales manifestations de l'évasion fiscale de l'IBP, notamment la sous-déclaration des bénéfices, la comptabilité irrégulière, la création d'entreprises fictives, la détention de plusieurs numéros d'impôt, la surfacturation des charges professionnelles ainsi que l'exploitation des faiblesses du système à interlocuteur unique. Dans la pratique, certaines entreprises commerciales se présentent comme microentreprises ou petites entreprises afin de bénéficier d'un régime fiscal allégé, alors qu'elles disposent d'importantes capacités économiques. D'autres utilisent les failles administratives et le manque de coordination entre les structures fiscales provinciales pour échapper partiellement à l'impôt sur les bénéfices et profits. Cette étude vise ainsi à comprendre les mécanismes qui favorisent la persistance de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental, à analyser ses manifestations et ses impacts sur le recouvrement fiscal, ainsi qu'à proposer des mécanismes susceptibles de renforcer la lutte contre ce phénomène.

I. Problématique

La présente étude porte sur l'analyse des facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. Malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel en République démocratique du Congo, les pratiques d'évasion fiscale demeurent récurrentes et affectent considérablement le rendement fiscal de l'État. Cette situation compromet non seulement la mobilisation des recettes publiques, mais également le financement des politiques publiques et du développement socio-économique de la province. Dans la pratique, plusieurs entreprises commerciales utilisent diverses stratégies pour contourner l'impôt sur les bénéfices et profits, notamment la sous-déclaration des bénéfices, l'exploitation abusive du régime fiscal dérogatoire applicable aux petites entreprises, la création d'entreprises fictives, la détention de plusieurs numéros d'impôt ainsi que l'utilisation du système à interlocuteur unique pour réduire la charge fiscale. Certaines entreprises importantes se présentent artificiellement comme microentreprises ou petites entreprises afin de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux.

Par ailleurs, la faiblesse des mécanismes de contrôle, l'insuffisance des moyens administratifs, la complexité des textes fiscaux, le faible civisme fiscal ainsi que les difficultés d'adaptation du système fiscal aux nouvelles formes de commerce favorisent davantage la persistance de ce phénomène au Kasai-Oriental. Face à cette réalité, cette étude cherche à répondre aux préoccupations suivantes :

- Pourquoi l'évasion fiscale de l'IBP persiste-t-elle au Kasai-Oriental ?
- Comment se manifestent les pratiques d'évasion fiscale des entreprises commerciales ?

- Dans quelle mesure cette persistance affecte-t-elle le recouvrement fiscal ?
- Quelles stratégies peuvent être envisagées pour éradiquer ce phénomène ?

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Cette étude vise à analyser les facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale liée à l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. Elle cherche également à examiner les manifestations de ces pratiques frauduleuses ainsi qu'à évaluer leurs effets sur le recouvrement des recettes publiques. Enfin, l'étude ambitionne de proposer des mécanismes susceptibles de renforcer efficacement la lutte contre l'évasion fiscale et d'améliorer la mobilisation des recettes issues de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales dans la province du Kasai-Oriental.

III. HYPOTHESES

Hs1. Nous pensons que la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales résulte en raison de la combinaison des plusieurs facteurs juridiques, institutionnels, administrative, économique, numérique, sociologique

HS2. La persistance de l'évasion fiscale des entreprises commerciales se manifeste à travers les pratiques comptables, administratives et économiques des contribuables.

Hs3. L'impact de l'évasion fiscale sur l'IBP au Kasai-Oriental se manifeste par :

- Une baisse significative des recettes fiscales attendues,
- Un écart important entre potentiel fiscal et recettes effectivement mobilisées,
- Un affaiblissement du financement du budget provincial et national.

Hs4. Nous estimons que pour éradiquer la persistance de l'évasion fiscale exige la mise en place des mécanismes suivant. Le renforcement des contrôles fiscaux, la promotion du civisme fiscale, la digitalisation du système fiscal, Dans la présente étude, hormis l'introduction et la conclusion, cette recherche s'articule autour de 7 points ci-après :

1. Le cadre d'étude
2. Cadre conceptuel et théorique
3. Présentation des facteurs explicatifs observés
4. Facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion de l'IBP des entreprises commerciales au Kasai-Oriental
5. Manifestation des pratiques de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental.
6. Impact de l'évasion fiscale.
7. Mécanisme d'éradication de l'évasion fiscale.
8. Analyse et discussion des résultats empiriques.

1. Cadre d'étude

❖ Présentation du milieu de l'étude

La province du Kasai-Oriental est une entité territoriale décentralisée de la République Démocratique du Congo, dotée de la personnalité juridique conformément à la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes

fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces. Elle jouit de l'autonomie administrative, financière, économique et technique dans les limites fixées par la Constitution. Le chef-lieu de la province est la ville de Mbuji-Mayi, également reconnue comme entité territoriale décentralisée. Le gouvernement provincial est situé dans la commune de Diulu, quartier Bubanji, sur le boulevard Étienne Tshisekedi, jadis Laurent-Désiré Kabila. Cette province est située au centre de la République Démocratique du Congo. Elle est limitée :

- Au Nord par la province du Sankuru ;
- A l'Ouest par le Kasai-Central ;
- A l'Est et au Sud par la province de la Lomami.

Sa superficie est estimée à 9.545 km² avec une population évaluée à environ 3.450.000 habitants, soit une densité moyenne de 361 habitants par km². Les langues principales parlées sont le français, langue officielle, et le tshiluba comme langue nationale dominante. Administrativement, la province comprend : la ville de Mbuji-Mayi ; Cinq territoires, à savoir : Tshilenge, Lupatapata, Kabeya-Kamwanga, Katanda et Miabi.

❖ **Aperçu historique de la province**

Sous l'État Indépendant du Congo, la région était connue sous le nom de « Sud-Kasai » avec Bakwanga comme centre principal. Au début des années 1960, cette région connut un mouvement autonomiste dirigé notamment par Albert Kalonji dans un contexte de tensions politiques et ethniques après l'indépendance du Congo. La province du Sud-Kasai fut officiellement créée par la loi du 14 août 1962. Durant la Deuxième République, le régime du Président Mobutu Sese Seko procéda à une réorganisation territoriale aboutissant à la création des provinces du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental. À la suite du découpage territorial intervenu en 2015, les anciennes composantes du Sankuru et de la Lomami sont devenues des provinces autonomes, réduisant considérablement la superficie actuelle du Kasai-Oriental.

2. Cadre conceptuel et théorique

2.1. Concept d'évasion fiscale

La loi fiscale ne définit pas le concept d'évasion fiscale, mais se limite à proposer une gamme de sanctions. C'est la doctrine qui en donne la définition et qui établit la distinction entre l'évasion fiscale, la fraude fiscale ainsi que l'optimisation fiscale. Comme le définit David ben KABANGA CINUNDA que l'évasion fiscale consiste à se soustraire à l'impôt sans violer directement la loi fiscale, (David ben KABANGA CINUNDA, 2026). Cette définition de l'auteur met en évidence que l'évasion fiscale résulte de l'ensemble des pratiques de contribuable tendant à éluder l'impôt en totalité ou en partie sans énerver la loi fiscale. Comme l'affirme JIVET NDELA KUBOKOSO que l'évasion fiscale est l'utilisation intelligente de la loi afin de payer moins d'impôt, (JIVET NDELA KUBOKOSO, 2020). L'auteur met en lumière que l'évasion fiscale requiert la maîtrise intelligente de la loi. Pour qu'un contribuable s'évade de l'impôt sur les bénéfices et profits, cela requiert la manipulation de ses obligations déclaratives, comptables ainsi que l'organisationnelles. Tandis que Pour Pierre BELTRAME la réduction artificielle du bénéfice imposable est contraire à l'esprit de la loi fiscale, (Pierre BELTRAME, 2009).

2.2. Persistance de l'évasion fiscale

La persistance de l'évasion fiscale désigne le caractère durable, continu et répétitif des pratiques visant à se soustraire au paiement de l'impôt en totalité ou en partie, et ce, sans violer la loi, malgré l'existence de l'Ordonnance-loi n°69/009 du 10 Février 1969 relative à l'impôt cédulaire sur les revenus,² qui prévoyait l'impôt sur les bénéfices et profits, et l'article 2 de l'Ordonnance-loi n° 13/006 du 23 Décembre 2013 portant régime fiscal

² Article 27 l'ordonnance-loi n°69/009 du 10 février 1969 relative à l'impôt cédulaire sur les revenus.

dérogatoire applicable aux entreprises de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits³, tel que modifié et complété ce jour, et la loi n°004/2003 du 13 mars portant réforme des procédures fiscales telle que modifiée à ce jour qui encadre sa perception.

Le Décret n°011/43 du 22 Novembre 2011 modifiant et complétant le décret de 2003 afin de moderniser davantage l'organisation et le fonctionnement de la DGI mis en place par l'État pour maximiser les recettes et combattre ce phénomène. Il convient de relever que les pratiques de l'évasion fiscale persistent malgré la réforme structurelle récente qui a supprimée de manière progressive le système cédulaire par le remplacement de l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques par la loi n° 23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques rendant obsolescence partielle de l'article 27 n'a pas éradiquée la persistance de l'évasion fiscale. Dans la mesure où cette loi encourage déjà l'évasion fiscale de cet impôt, ramener seuil de chiffre d'affaires de la microentreprise et de la petite entreprise à la hausse qu'initialement prévu par l'article 2 de l'Ordonnance-loi n° 13/006 du 23 décembre 2013 qui disposait qu'il faut entendre, au plan fiscal, par entreprise de petite taille constituée en Microentreprise ou Petite Entreprise, toute entreprise, quelle que soit la forme juridique, qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 80 000 000 de Francs congolais.

Cette loi prévoyait que la Micro-Entreprise est toute entreprise qui réalise un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 10 000. 000,00 de Francs Congolais. Et que La Petite Entreprise est celle qui réalise le chiffre d'affaires annuel supérieur à 10. 000. 000,00 de Francs congolais et inférieur à 8. 000. 000,00 de Francs congolais. Tandis que des articles 107 et 109 de loi n°23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques disposent respectivement est soumise au régime d'imposition, toute entreprise qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes dont le montant ne dépasse pas 25 000 000 de Francs congolais et est soumise au régime d'imposition des petites entreprises, toute entreprise qui réalise qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes, compris entre 25.000 001 de Francs congolais et 300.000.000 Francs congolais⁴.

En réalité, la persistance de l'évasion fiscale traduit donc l'incapacité relative des mécanismes de contrôle fiscal à éradiquer ou à réduire sensiblement le phénomène au fil du temps. Dans le cadre de l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) des entreprises commerciales, la persistance de l'évasion fiscale renvoie au maintien récurrent des comportements tels que la sous-déclaration de bénéfices, minoration du chiffre d'affaires, la création d'entreprise fictive ; l'augmentation montants des charges professionnels déductibles, dissimulation des revenus, la falsification des déclarations fiscales, la sous-facturation, la tenue d'une comptabilité irrégulière ou encore la corruption fiscale, la sous-évaluation de chiffre d'affaires, exploitation de la faiblesse du système à interlocuteur unique, malgré les réformes fiscales et les sanctions prévues par la législation congolaise.

Sur le plan scientifique, cette notion implique que l'évasion fiscale ne constitue pas un phénomène occasionnel ou isolé, mais plutôt un problème structurel alimenté par plusieurs facteurs explicatifs notamment juridiques, institutionnels, économiques, sociologiques, politiques et administratifs. Ainsi, la persistance met l'accent sur la continuité du phénomène dans le temps et sur la difficulté des pouvoirs publics à assurer une conformité fiscale effective.

2.3. Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)

L'impôt sur les bénéfices et profits est l'un des impôts cédulaires sur les revenus. En effet, l'impôt direct qui frappe les bénéfices nets.

³ Article 2 de l'ordonnance-loi n° 13/006 du 23 décembre 2013 portant régime fiscal dérogatoire applicable aux entreprises de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits, tel que modifié par la loi de finance n° 15/021 du 31 décembre 2015 et par la loi de finance n°17/005 du 23 juin 2017 ainsi que la loi n°004/2003 du 13 mars portant réforme des procédures fiscales telle que modifiée à ce jour.

⁴ Articles 107 et 108 de loi n°23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, numéro spécial, 64^e année, Kinshasa 29 décembre 2023.

2.4. Fondement théorique

Cette étude s'appuie sur la théorie du choix rationnel développée par Gary Becker, selon laquelle l'individu compare les gains attendus de la fraude au coût potentiel lié au risque de détection et de sanction⁴.

Lorsque la probabilité de contrôle est faible ou les sanctions peu dissuasives, les comportements d'évasion tendent à persister.

3. Présentation des facteurs explicatifs observés

Dans le cadre de la présente recherche portant sur les facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale des entreprises commerciales en République Démocratique du Congo, particulièrement dans la province du Kasai-Oriental, Ce point est consacré à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats issus des enquêtes de terrain. Ces enquêtes ont été réalisées auprès de deux catégories d'acteurs directement concernés par la problématique étudiée. D'une part, un échantillon de soixante (60) entreprises commerciales a été retenu sur un total de six cents (300) entreprises répertoriées, soit un taux 20% de sondage représentatif permettant de capter les pratiques et perceptions des contribuables en matière d'obligations fiscales. D'autre part, vingt-quatre (24) agents fiscaux ont été interrogés au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI) du Kasai-Oriental, sur un effectif global de deux cent trente-six (236) agents, soit 10 % afin de recueillir les avis institutionnels sur les mécanismes de contrôle et les réalités de terrain.

3.1. Tableau mixte des entreprises et et agents

Répondants	Effectif	Pourcentage
Entreprises	60	72,2%
Agents	24	28,5%
Total	84	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

Comme nous l'avons souligné à l'introduction que cette partie s'articule autour de 4 points essentiels, le premier point met en lumière les facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. Le deuxième point identifier et examiner les pratiques des manifestations de l'évasion fiscale des entreprises au Kasai-Oriental. La troisième traite de l'impact de la persistance de l'évasion fiscale. Enfin le troisième point mettre en évidence Les mécanismes d'éradication de l'évasion fiscale. Échantillon : 60 entreprises commerciales. Méthode de calcul : Pourcentage = (Effectif /60) × 100.

3.2. Identification des entreprises enquêtées

Tableau 1 : Répartition des entreprises selon leur taille (Q.1)

Taille de l'entreprise	Effectif	Pourcentage
Microentreprise	31	51,6%
Petite entreprise	21	35%
Moyenne entreprise	5	8,3 %
Grande entreprise	3	5%
Total	60	100 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau n° 1 que la majorité des entreprises enquêtées au Kasai-Oriental sont des microentreprises, représentant 55,6% suivies des petites entreprises avec 35%. Les moyennes ne représentent que 8,3 %, tandis que les grandes entreprises demeurent minoritaires avec 5 %. Cette situation montre que le tissu économique du Kasai-Oriental est dominé par des entreprises de petite taille, généralement confrontées à des difficultés de conformité fiscale.

Tableau 2 : Répartition selon le secteur d'activité (Q.2)

Secteur	Effectif	Pourcentage
Commercial	55	91,6%
Service	3	5%
Industrie	2	3,3%
Autres	0	0%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Ce tableau n° 2 indique une prédominance écrasante des entreprises commerciales au Kasai-Oriental, soit (91,6%), suivi de service soit 5% ainsi que d'industrie de 2% de confirmant la pertinence du choix de la population cible pour cette recherche.

Tableau 3 : Fonction des répondants (Q.3)

Fonction	Effectif	Pourcentage
Dirigeant	50	83,3%
Comptable	2	3%
Responsable financier	8	13%
Autres	0	0%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce Tableau n° 3 que la majorité écrasante des répondants sont des dirigeants d'entreprises (83,3%), suivie des responsables financiers soit 13% ainsi que les comptables qui représentent 3%, ce qui renforce la crédibilité des informations collectées dans la mesure où elles proviennent principalement des décideurs.

Tableau 4 : Ancienneté (Q.4)

Secteur	Effectif	Pourcentage
5 ans	36	50%
5-10 ans	20	33%
10-20 ans	8	13%
20 ans	2	3%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

Ce tableau n° 4 de l'ancienneté des entreprises commerciales enquêtées révèle que la majorité des répondants, soit 50 %, exercent leurs activités depuis moins de 5 ans. Cette situation traduit la prédominance des jeunes entreprises dans le tissu économique du Kasai-Oriental. Les entreprises âgées de 5 à 10 ans représentent 33 %, confirmant une présence notable d'entreprises relativement stables. En revanche, les entreprises de 10 à 20 ans (13 %) ainsi que celles de plus de 20 ans (3 %) demeurent faiblement représentées. Ce qui laisse penser à une faible pérennité des entreprises commerciales dans la province. Cette configuration peut influencer les comportements fiscaux, les jeunes entreprises étant souvent plus vulnérables face aux obligations liées à l'impôt sur les bénéfices et profits.

3.3. La connaissance de la loi

Tableau 5 : Niveau de connaissance de l'IBP (Q.5)

Niveau	Effectif	Pourcentage
Très faible	35	58 %
Faible	15	25 %
Élevée	8	13%
Très élevée	2	3
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau n°5 que 58 % des répondants déclarent avoir un niveau de connaissance très faible de l'Impôt sur les Bénéfices et Profits, tandis que 25 % affirment avoir une connaissance faible. Seuls 13 % disposent d'un niveau de connaissance élevé et 3 % d'un niveau très élevé. Ces résultats montrent une insuffisante maîtrise de l'IBP par les entreprises commerciales du Kasai-Oriental. Cette faible connaissance constitue un facteur explicatif important de la persistance de l'évasion fiscale, car elle peut conduire soit à des erreurs déclaratives involontaires, soit à des comportements opportunistes profitant de l'ignorance des règles fiscales.

Tableau 6 : Maîtrise des obligations fiscales liées à l'IBP (Q.6)

Niveau	Effectif	Pourcentage
Très faible	35	58,3
Faible	14	23,3%
Élevée	8	13,3%
Très élevée	3	5%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Ce tableau n°6 indique que 58,3 % des entreprises enquêtées présentent une maîtrise très faible des obligations fiscales liées à l'IBP. En outre, 23% accusent une maîtrise faible. En revanche, 8% affirment avoir une maîtrise élevée tandis que 5 % possèdent une maîtrise très élevée. Ces résultats indiquent que la majorité des entreprises commerciales enquêtées au Kasai-Oriental, présentent des difficultés importantes dans la compréhension et l'application de leurs obligations fiscales. Cette situation met en évidence, l'existence d'un facteur explicatif qui contribue la persistance de l'évasion fiscale de l'IBP des entreprises au Kasai-Oriental, notamment par des erreurs de déclaration, omissions fiscales ou interprétations inexactes des obligations légales.

4. Facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion de l'IBP des entreprises commerciales au Kasai-Oriental

4.1. Facteurs juridiques

Tableau 7 : Complexité des textes fiscaux (Q.7)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	6	10%
Faible	8	13,3%
Élevée	16	26,6
Très élevée	30	50%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau n°7 que 26,6 % des entreprises enquêtées au Kasai-Oriental, considèrent la complexité des textes fiscaux comme élevée, tandis que 50 % l'estiment très élevée. À l'inverse, seulement 10 % et 13,3 % jugent cette complexité respectivement très faible et faible. Ces résultats révèlent que les textes fiscaux applicables à l'IBP sont globalement perçus comme complexes par les entreprises commerciales du Kasai-Oriental. Cette complexité normative peut constituer un facteur influence la persistance de l'évasion fiscale en raison des difficultés d'interprétation, de compréhension et d'application correcte des dispositions fiscales.

Tableau 8 : Difficulté d'application des obligations fiscales (Q.8)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	8	13,3%
Faible	10	16,6
Élevée	10	16,6%
Très Élevée	32	53,3
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau N° 8 issu des enquêtes menées auprès des entreprises commerciales au Kasai-Oriental révèle que 32 répondants, soit 53,3% considèrent la difficulté d'application des obligations très élevée, par ailleurs, 16,6 % des enquêtés, soit 10 entreprises, estiment que le phénomène est élevé. En revanche : 16,6 % soit 10 enquêtés considèrent le phénomène comme faible, tandis que 13,3 % (8 enquêtés) le jugent très faible. Les résultats globaux de ce tableau mettent en évidence une prépondérance nette des perceptions élevées et très élevées soit 69,9 % ce qui permet de conclure que le phénomène étudié est récurrent et constitue une réalité significative dans le contexte des entreprises commerciales au Kasai-Oriental.

Tableau 9 : Multiplicité des textes fiscaux (Q.9)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	4	6,6%
Faible	3	5%
Élevée	13	21,6%
Très élevée	40	66,6%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Les résultats de ce tableau n° 9 révèlent que la majorité des répondants soit 88, % estiment que la multiplicité des textes fiscaux est élevée ou très élevée, cette situation révèle une inflation normative susceptible de compliquer la gestion fiscale des entreprises.

Tableau 10 : Ambiguïté des textes fiscaux (Q.10)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	8	13,3%
Faible	5	8,3%
Élevée	18	30%
Très élevée	29	48,3%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau n° 10 que l'ambiguïté des textes fiscaux est fortement perçue par les entreprises commerciales enquêtées au Kasai-Oriental. En effet, 78,4 % des enquêtés estiment que les textes sont respectivement ambigus à un niveau élevé ou très élevé, ce qui renforce l'insécurité juridique et peut favoriser la persistance de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental.

Tableau 11 : Utilisation des régimes dérogatoires (Q.11)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	3	5%
Faible	2	3%
Élevée	20	33,3%
Très élevée	35	58,3%
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que l'utilisation abusive des régimes dérogatoires est récurrente par les entreprises commerciales du Kasai-Oriental. En effet, 58,3 % des répondants estiment cette pratique très élevée, tandis que 33,3 % la considèrent élevée. Cette situation laisse apparaître une forte mobilisation des mécanismes dérogatoires, pouvant parfois servir de levier qui contribue à la persistance d'évasion fiscale des entreprises au Kasai-Oriental.

Tableau 12 : Inadaptation aux nouvelles formes de commerce (Q.12)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Très faible	14	23,3 %
Faible	10	16,7 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	21	35 %
Total	60	100 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que le système fiscal est jugé insuffisamment adapté aux nouvelles formes de commerce. En effet, 35 % des enquêtés estiment cette inadaptation très élevée et 25 % la considèrent élevée. Ainsi, 60 % des

répondants jugent que l'évolution du commerce notamment le commerce en ligne et informel constitue un défi important pour l'administration fiscale. Cette situation indique que l'administration ne dispose pas de moyens conséquents, pour détecter la fraude ou évasion des entreprises commerciales qui effectuent les ventes en ligne, ambulante, cette catégorie de commerçant échappe au paiement de l'impôt sur les bénéfices et profits au Kasai-Oriental.

Tableau 13 : Caractère dissuasif des sanctions (Q.13)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	11	18,3 %
Faible	9	15 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	25	41,7 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau que le caractère dissuasif des sanctions fiscales est perçu de manière relativement importante. En effet, 41,7 % des répondants considèrent ce caractère comme très élevé, tandis que 25 % l'évaluent comme élevé. Toutefois, la persistance de l'évasion fiscale laisse supposer que cette dissuasion demeure limitée dans son application effective.

Tableau 14 : Insuffisance des contrôles fiscaux (Q.14)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	10	16,7 %
Faible	14	23,3 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	21	35 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau que les contrôles fiscaux sont jugés insuffisants par une proportion importante des entreprises commerciales. En effet, 35 % des répondants évaluent cette insuffisance comme très élevée, tandis que 25 % la jugent élevée. Cette situation traduit une faiblesse relative du dispositif de contrôle fiscal.

4.2. Facteurs administratifs

Tableau 15 : Manque de moyens de l'administration fiscale (Q.15)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	24	40 %
Faible	19	31,7 %
Élevée	8	13 %
Très élevée	9	15 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau n°13 que 40 % des entreprises commerciales enquêtées considèrent que le manque de moyens de l'administration fiscale est très élevé en revanche 31,6 % de répondants l'estiment comme faible.

Cependant, une minorité non négligeable reconnaît encore des insuffisances importantes. Cette situation révèle une insuffisance dans le chef de l'administration fiscale en termes de l'effectif des agents inférieur aux contribuables, de moyen humain qualifié ainsi que les matériels informatiques. Ce facteur peut davantage contribuer à la persistance de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental.

Tableau 16 : Faiblesse du système à interlocuteur unique (Q.16)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	11	18,3 %
Faible	14	23,3 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	20	33,4 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

Il ressort de ce tableau n° 14 que 33,4 % des entreprises commerciales enquêtées estiment que la faiblesse du système à interlocuteur unique est perçue très élevée, cependant 25% montrent que cette faiblesse est élevée. En revanche 23% 18% le considèrent respectivement faible et très faible. Cette situation révèle la défaillance de manque de coordination entre les structures du Kasai-Oriental et celles d'ailleurs, comme la plus grande majorité des entreprises qui exercent au Kasai-Oriental sont des succursales des entreprises des maisons mères dont les sièges sociaux sont à Kinshasa mais disséminent à travers le territoire national dans plusieurs provinces cependant, ces entreprises mères peuvent faire échapper une partie de leurs revenus en dehors leurs sièges sociaux cela est un facteur qui favorise la persistance de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental.

4.3. Facteurs institutionnels

Tableau 17 : Faiblesse des institutions de contrôle (Q.17)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	27	45 %
Faible	15	25 %
Élevée	8	13,3 %
Très élevée	10	16,7 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau n° 16 que la perception de la faiblesse des institutions de contrôle demeure relativement partagée. En effet, 45 % des répondants jugent ce facteur très faible et 25 % faible. Toutefois, 30 % des entreprises reconnaissent encore un niveau élevé ou très élevé de faiblesse institutionnelle. Ces résultats traduisent une perception moins homogène de ce facteur.

Tableau 18 : Corruption administrative (Q.18)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	4	6,7 %
Faible	3	5 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	38	63,3 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau n° 17 que la corruption administrative constitue un facteur plus récurrent perçu par les entreprises commerciales enquêtées au Kasai-Oriental. En effet, 63,3 % des répondants connaissent ce phénomène comme très élevé, tandis que 25 % l'estiment comme élevé. Ainsi, 88,3 % des entreprises reconnaissent que la corruption administrative favorise significativement les pratiques d'évasion fiscale.

4.4. Facteurs économiques

Tableau 19 : Pression fiscale (Q.19)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	7	11,7 %
Faible	3	5 %
Élevée	20	33,3 %
Très élevée	30	50 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau n° que la pression fiscale est fortement ressentie par les entreprises commerciales. En effet, 50 % des répondants considèrent cette pression comme très élevée, tandis que 33,3 % l'évaluent comme élevée. Ainsi, 83,3 % des entreprises reconnaissent que la pression fiscale constitue un facteur économique majeur susceptible d'encourager les pratiques d'évasion fiscale.

Tableau 20 : Difficultés économiques (Q.20)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	7	11,7 %
Faible	4	6,6 %
Élevée	22	36,7 %
Très élevée	27	45 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau n° que les difficultés économiques constituent un facteur important dans le comportement fiscal des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. En effet, 45 % des répondants connaissent ce facteur comme très élevé, tandis que 36,7 % l'estiment comme élevé. Ainsi, 81,7 % des entreprises reconnaissent que les contraintes économiques peuvent favoriser des pratiques d'évasion fiscale au Kasai-Oriental.

Tableau 21 : Arbitrage risque-sanction (Q.21)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	10	16,7 %
Faible	8	13,3 %
Élevée	18	30 %
Très élevée	24	40 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

Interprétation

Il ressort de ce tableau que les entreprises commerciales procèdent à un arbitrage entre le risque fiscal encouru et les sanctions applicables. En effet, 40 % des répondants jugent ce comportement très élevé et 30 % l'estiment élever. Cette tendance confirme une logique de calcul rationnel dans la prise de décision fiscale.

3.5 Facteurs numériques

Tableau 22 : Absence de digitalisation (Q.22)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	4	6,7 %
Faible	3	5 %
Élevée	20	33,3 %
Très élevée	33	55 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau que l'absence de digitalisation est fortement identifiée comme un facteur explicatif de l'évasion fiscale. En effet, 55 % des répondants jugent ce facteur très élevé et 33,3 % l'estiment élever. Cette situation traduit un retard technologique important dans la gestion et le contrôle fiscal.

Tableau 23 : Contribution de la digitalisation à la lutte contre l'évasion fiscale (Q.23)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	7	11,7 %
Faible	3	5 %
Élevée	20	33,3 %
Très élevée	30	50 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ Interprétation

Il ressort de ce tableau que la digitalisation est largement perçue comme un outil efficace de lutte contre l'évasion fiscale. En effet, 46,6 % des entreprises jugent cette contribution très élevée et 36,7 % l'estiment élevée. Ainsi, 83,3 % des répondants reconnaissent l'importance stratégique de la transformation numérique dans l'amélioration du contrôle fiscal.

3.6. Facteurs sociologiques

Tableau 24 : Normalisation de l'évasion fiscale (Q.24)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	12	20 %
Faible	6	10 %
Élevée	19	31,7 %
Très élevée	23	38,3 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la normalisation sociale de l'évasion fiscale est fortement perçue par les entreprises commerciales. En effet, 38,3 % des répondants jugent ce phénomène très élevé et 31,7 % l'estiment élever. Ainsi, 70 % des entreprises reconnaissent une banalisation sociale de l'évasion fiscale.

Tableau 25 : Faible civisme fiscal (Q.25)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	12	20 %
Faible	9	15 %
Élevée	15	25 %
Très élevée	24	40 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que le faible civisme fiscal constitue un facteur sociologique important. En effet, 40 % des répondants considèrent ce facteur comme très élevé, tandis que 25 % l'évaluent comme élevé. Cette tendance traduit une insuffisance de culture fiscale.

Tableau 26 : Perception de la gestion publique (Q.26)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Très faible	36	60 %
Faible	15	25 %
Élevée	3	5 %
Très élevée	6	10 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la perception positive de la gestion publique demeure globalement faible. En effet, 60 % des entreprises évaluent ce facteur comme très faible et 25 % comme faible. Cette faible confiance envers la gestion publique peut réduire l'adhésion volontaire à l'impôt.

4. Manifestation des pratiques de l'évasion fiscale

Tableau 27 : Sous-déclaration des bénéfiques (Q.27)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Jamais	6	10 %
Rarement	11	18,3 %
Souvent	18	30 %
Très souvent	25	41,7 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la sous-déclaration des bénéfiques constitue une manifestation fréquente de l'évasion fiscale. En effet, 41,7 % des entreprises déclarent cette pratique très fréquente.

Tableau 28 : Comptabilité irrégulière (Q.28)

Modalités	Effectif	Pourcentage
Jamais	3	5 %
Rarement	3	5 %
Souvent	19	31,7 %
Très souvent	35	58,3 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la comptabilité irrégulière est fortement pratiquée. En effet, 58,3 % des répondants indiquent que cette pratique est très fréquente.

Tableau 29 : Contournement administratif (Q.29)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Jamais	2	3,3 %
Rarement	14	23,3 %
Souvent	21	35 %
Très souvent	23	38,4 %
Total	60	100 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que le contournement administratif est une pratique récurrente dans les entreprises commerciales.

Tableau 30 : Création des entreprises fictives (Q.30)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Jamais	2	3,3 %
Rarement	14	23,3 %
Souvent	21	35 %
Très souvent	23	38,4 %
Total	60	100 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

6. Impact de l'évasion fiscale

Tableau 31 : Diminution des recettes fiscales (Q.31)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas important	5	8,3 %
Peu important	11	18,3 %
Important	12	20 %
Très important	32	53,4 %
Total	60	100 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la diminution des recettes fiscales est perçue comme un impact majeur de l'évasion fiscale. En effet, 20% de répondants estiment que la diminution des recettes est importante, tandis que 53,4% soutiennent qu'elle est très importante, cette situation traduit d'un manque à gagner résultant de l'évasion fiscale.

Tableau 32 : Ecart potentiel-recettes réelles (Q.32)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas important	0	0 %
Peu important	9	15 %
Important	21	35 %
Très important	30	50 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que l'écart entre potentiel fiscal et recettes réelles est jugé fortement important. En effet, 35% des répondant estiment cet écart important tandis que 50% soutiennent que cela est très important.

Tableau 33 : Affaiblissement des services publics (Q.33)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas important	0	0 %
Peu important	1	1,7 %
Important	20	33,3 %
Très important	39	65 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que l'évasion fiscale contribue fortement à l'affaiblissement des services publics.

7. Mécanisme d'éradication de l'évasion fiscale

Tableau 34 : Renforcement des contrôles fiscaux (Q.34)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas du tout efficace	3	5 %
Peu efficace	1	1,7 %
Efficace	6	10 %
Très efficace	50	83,3 %
Peu efficace	1	1,7 %

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que le renforcement des contrôles fiscaux est perçue comme une mesure très efficace.

Tableau 35 : Digitalisation du système fiscal (Q.35)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas du tout efficace	0	0 %
Peu efficace	3	5 %
Efficace	17	28,3 %
Très efficace	40	66,7 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau des entreprises commerciales enquêtées au Kasai-Oriental que la digitalisation est considérée comme un levier central de lutte contre l'évasion fiscale.

Tableau 36 : Simplification des procédures (Q.36)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas du tout efficace	2	3,3 %
Peu efficace	6	10 %
Efficace	17	28,3 %
Très efficace	35	58,4 %
Total	60	100%

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau des entreprises commerciales enquêtées Kasai-Oriental que la simplification des procédures fiscales est jugée globalement très efficace. En effet, 58,4 % considèrent la simplification des procédures très efficace comme remède au phénomène étudié et 28,3% la qualifient efficace.

Tableau 37 : Promotion du civisme fiscal (Q.37)

Modalité	Effectif	Pourcentage
Pas du tout efficace	3	5 %
Peu efficace	4	6,7 %
Efficace	3	5 %
Très efficace	50	83,3 %
Modalité	Effectif	Pourcentage

Source : enquête menée sur terrain 2026

❖ **Interprétation**

Il ressort de ce tableau que la promotion du civisme fiscal est perçue comme une mesure hautement efficace contre la persistance de l'évasion fiscale.

8. ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS EMPIRIQUES

8.1. Analyse et discussion de la première hypothèse : facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale

La première hypothèse de cette étude postulait que la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales au Kasai-Oriental résulte de la combinaison de plusieurs facteurs juridiques, administratifs, institutionnels, économiques, numériques et sociologiques. Les résultats empiriques obtenus auprès des entreprises commerciales enquêtées confirment globalement cette hypothèse.

A. Analyse des facteurs juridiques

Les résultats empiriques démontrent que les facteurs juridiques constituent un déterminant majeur de la persistance de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental. Les tableaux relatifs à la complexité, à la multiplicité et à l'ambiguïté des textes fiscaux révèlent que la majorité des entreprises considèrent le système fiscal comme difficile à comprendre et à appliquer. En effet, 50 % des répondants estiment que la complexité des textes fiscaux est très élevée et 26,6 % la jugent élevée. Cette situation traduit l'existence d'un système fiscal techniquement difficile, marqué par la coexistence de plusieurs lois fiscales, ordonnances-lois et réformes successives. Par ailleurs, 66,6 % des entreprises considèrent la multiplicité des textes fiscaux comme très élevée.

Cette inflation normative entraîne des contradictions juridiques et des difficultés d'interprétation favorables aux pratiques d'évasion fiscale. De même, 48,3 % des répondants jugent les textes fiscaux très ambigus. L'ambiguïté normative favorise les interprétations opportunistes et les manipulations déclaratives. Les résultats montrent également que les régimes fiscaux dérogatoires applicables aux microentreprises et petites entreprises sont largement exploités à des fins d'évasion fiscale. En effet, 58,3 % des répondants estiment que l'utilisation de ces régimes est très élevée. Cette situation confirme que certaines entreprises commerciales exploitent les failles juridiques du système fiscal afin de réduire artificiellement leurs obligations fiscales. Ces résultats rejoignent les analyses doctrinales selon lesquelles la complexité et l'instabilité du droit fiscal favorisent l'évasion fiscale.

B. Analyse des facteurs administratifs

Les facteurs administratifs apparaissent également comme des éléments déterminants de la persistance de l'évasion fiscale. Les résultats révèlent l'existence d'insuffisances importantes dans le fonctionnement de l'administration fiscale, notamment :

- Le manque de moyens matériels ;
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- La faiblesse des mécanismes de contrôle ;
- Les défaillances du système à interlocuteur unique.

Les enquêtes montrent que 40 % des entreprises considèrent le manque de moyens de l'administration fiscale comme très élevé. Cette insuffisance réduit considérablement la capacité de contrôle et de vérification de l'administration fiscale. En outre, 33,4 % des répondants considèrent la faiblesse du système à interlocuteur unique comme très élevée. Cette situation favorise la circulation insuffisante des informations fiscales entre les administrations provinciales et nationales, permettant ainsi à certaines entreprises de dissimuler leurs revenus réels. Les résultats montrent donc que les insuffisances administratives contribuent fortement à la persistance de l'évasion fiscale.

C. Analyse des facteurs institutionnels

Les résultats empiriques démontrent que les facteurs institutionnels jouent également un rôle important dans la persistance de l'évasion fiscale. Le manque de coordination institutionnelle apparaît particulièrement préoccupant. En effet, 50 % des entreprises considèrent ce phénomène comme très élevé. L'absence de collaboration efficace entre les différentes structures fiscales affaiblit le contrôle des contribuables et favorise les pratiques frauduleuses. La corruption administrative apparaît comme le facteur institutionnel le plus déterminant. Les résultats révèlent que 63,3 % des répondants considèrent ce phénomène comme très élevé et 25 % comme élevé. Cette corruption réduit l'efficacité du système fiscal et encourage les arrangements illicites entre certains agents fiscaux et contribuables. Ces résultats confirment que l'ineffectivité institutionnelle constitue un terrain favorable à la persistance de l'évasion fiscale.

D. Analyse des facteurs économiques

Les facteurs économiques ressortent également comme des déterminants importants de l'évasion fiscale. Les résultats montrent que 50 % des entreprises considèrent la pression fiscale comme très élevée et 33,3 % comme élevée. Dans un contexte économique fragile, cette pression fiscale pousse certaines entreprises à rechercher des mécanismes de réduction illégale de l'impôt. Par ailleurs, 45 % des répondants considèrent les difficultés économiques comme très élevées. Les entreprises confrontées à des contraintes économiques importantes développent davantage des comportements de survie économique susceptibles de favoriser l'évasion fiscale. Enfin, les résultats montrent que les contribuables procèdent à un arbitrage rationnel entre le risque fiscal et les avantages attendus de la fraude. Ces résultats confirment la théorie du choix rationnel développée par Gary Becker.

E. Analyse des facteurs numériques

Les résultats empiriques démontrent que l'absence de digitalisation constitue un facteur explicatif important de la persistance de l'évasion fiscale. En effet, 55 % des entreprises considèrent l'absence de digitalisation comme très élevée et 33,3 % comme élevée. Le déficit technologique de l'administration fiscale facilite :

- La manipulation des données fiscales ;
- La multiplicité des identités fiscales ;
- La dissimulation des activités commerciales ;
- Les fraudes comptables.

Les résultats montrent également que 50 % des répondants considèrent la digitalisation comme très efficace dans la lutte contre l'évasion fiscale. Cela démontre que la modernisation numérique du système fiscal constitue une solution importante pour améliorer le contrôle fiscal.

F. Analyse des facteurs sociologiques

Les résultats montrent que les facteurs sociologiques contribuent également à la persistance de l'évasion fiscale. La normalisation sociale de l'évasion fiscale apparaît comme une réalité importante. En effet, 38,3 % des répondants considèrent ce phénomène comme très élevé et 31,7 % comme élevé. Cette banalisation sociale réduit la perception morale négative de la fraude fiscale. Le faible civisme fiscal constitue également un facteur déterminant. Les résultats montrent que 40 % des entreprises considèrent ce phénomène comme très élevé. Enfin, la faible confiance envers la gestion publique contribue au refus volontaire de l'impôt. Ces résultats démontrent que la persistance de l'évasion fiscale s'explique également par des facteurs comportementaux et culturels.

8.2. Analyse des manifestations de l'évasion fiscale

Les résultats empiriques montrent que l'évasion fiscale de l'IBP se manifeste sous plusieurs formes au Kasai-Oriental. La sous-déclaration des bénéficiaires apparaît comme une pratique récurrente. En effet, 41,7 % des entreprises affirment que cette pratique est très fréquente. La comptabilité irrégulière constitue également une manifestation importante de l'évasion fiscale. Les résultats montrent que 58,3 % des répondants considèrent cette pratique comme très fréquente. Le contournement administratif ainsi que la création d'entreprises fictives apparaissent aussi comme des pratiques largement utilisées. Ces manifestations traduisent l'existence de pratiques organisées de dissimulation fiscale favorisées par les faiblesses structurelles du système fiscal.

8.3. Analyse de l'impact de l'évasion fiscale

Les résultats empiriques montrent que la persistance de l'évasion fiscale affecte considérablement le recouvrement des recettes publiques. Les enquêtes révèlent que 53,4 % des répondants considèrent la diminution des recettes fiscales comme très importante. De même, 50 % des entreprises estiment que l'écart entre le potentiel fiscal et les recettes réellement mobilisées est très important. Enfin, 65 % des répondants considèrent que l'évasion fiscale

contribue fortement à l'affaiblissement des services publics. Ces résultats montrent que l'évasion fiscale compromet sérieusement :

- Le financement du budget public ;
- Les infrastructures ;
- Les services sociaux de base ;
- Le développement économique provincial.

8.4. Analyse des mécanismes d'éradication de l'évasion fiscale

Les résultats empiriques montrent que plusieurs mécanismes peuvent contribuer efficacement à la réduction de l'évasion fiscale. Le renforcement des contrôles fiscaux apparaît comme la mesure la plus importante. En effet, 83,3 % des répondants considèrent cette mesure comme très efficace. La digitalisation du système fiscal est également perçue comme une solution majeure, avec 66,7 % des répondants qui la considèrent très efficace. Par ailleurs, la simplification des procédures fiscales est jugée très efficace par 58,4 % des entreprises enquêtées. Enfin, la promotion du civisme fiscal est considérée comme une mesure essentielle par 83,3 % des répondants. Ces résultats démontrent que la lutte contre l'évasion fiscale nécessite une approche globale combinant :

- La réforme juridique ;
- Le renforcement institutionnel ;
- La modernisation numérique ;
- L'amélioration des contrôles ;
- La sensibilisation des contribuables.

9. DISCUSSION DES RESULTATS

Les résultats empiriques obtenus dans le cadre de cette étude confirment globalement les hypothèses formulées au départ selon lesquelles la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales au Kasaï-Oriental résulte d'une combinaison de facteurs juridiques, administratifs, institutionnels, économiques, numériques et sociologiques. S'agissant des facteurs juridiques, les résultats montrent que la complexité, la multiplicité et l'ambiguïté des textes fiscaux constituent des éléments favorisant la persistance de l'évasion fiscale. En effet, la majorité des entreprises enquêtées considèrent les textes fiscaux comme difficiles à comprendre et à appliquer.

Cette situation crée une insécurité juridique qui favorise les interprétations divergentes ainsi que l'exploitation des failles légales par certains contribuables. Ces résultats rejoignent les analyses doctrinales selon lesquelles un système fiscal complexe et instable affaiblit l'effectivité de l'impôt et encourage les comportements d'évitement fiscal. L'étude révèle également que les régimes fiscaux dérogatoires applicables aux microentreprises et petites entreprises sont parfois utilisés de manière abusive afin de réduire artificiellement les obligations fiscales. Cette situation confirme que certaines entreprises commerciales exploitent les insuffisances du cadre légal fiscal pour contourner l'impôt sur les bénéfices et profits.

Concernant les facteurs administratifs et institutionnels, les résultats mettent en évidence l'insuffisance des moyens matériels et humains de l'administration fiscale, la faiblesse du système à interlocuteur unique, le manque de coordination institutionnelle ainsi que la corruption administrative. Ces insuffisances limitent considérablement l'efficacité du contrôle fiscal et favorisent les arrangements illicites entre certains contribuables et agents fiscaux. Les résultats montrent particulièrement que la corruption administrative constitue l'un des facteurs les plus déterminants de la persistance de l'évasion fiscale au Kasaï-Oriental. Cette situation rejoint les observations faites

dans plusieurs études africaines relatives à la gouvernance fiscale, selon lesquelles la corruption affaiblit la crédibilité de l'administration fiscale et réduit le niveau de conformité volontaire des contribuables.

Les facteurs économiques apparaissent également comme des déterminants importants de l'évasion fiscale. Les entreprises commerciales enquêtées considèrent que la pression fiscale et les difficultés économiques les poussent parfois à développer des stratégies de réduction illégale de l'impôt. Ces résultats confirment la théorie du choix rationnel développée par Gary Becker, selon laquelle le contribuable procède à un arbitrage entre les avantages attendus de la fraude et les risques de sanction encourus.

Par ailleurs, les résultats démontrent que l'absence de digitalisation favorise largement la persistance de l'évasion fiscale. Le déficit technologique de l'administration fiscale facilite la manipulation des données fiscales, la dissimulation des activités économiques et la multiplicité des identités fiscales. À l'inverse, les répondants considèrent la digitalisation comme un mécanisme efficace de lutte contre l'évasion fiscale. Les facteurs sociologiques occupent également une place importante dans l'explication du phénomène étudié. Les résultats montrent que la normalisation sociale de l'évasion fiscale, le faible civisme fiscal et la méfiance envers la gestion publique contribuent à réduire l'adhésion volontaire des contribuables à l'impôt. Lorsque les contribuables estiment que les ressources publiques sont mal gérées ou détournées, ils développent davantage des comportements de résistance fiscale.

Concernant les manifestations de l'évasion fiscale, les résultats montrent que la sous-déclaration des bénéficiaires, la comptabilité irrégulière, le contournement administratif ainsi que la création d'entreprises fictives constituent les principales pratiques utilisées par certaines entreprises commerciales pour réduire artificiellement leur charge fiscale. Ces résultats démontrent que l'évasion fiscale au Kasai-Oriental ne constitue pas un phénomène isolé, mais plutôt un système organisé favorisé par les insuffisances structurelles du système fiscal.

L'étude montre également que la persistance de l'évasion fiscale entraîne des conséquences importantes sur les finances publiques. Les résultats révèlent notamment une diminution significative des recettes fiscales, un écart important entre le potentiel fiscal et les recettes effectivement mobilisées ainsi qu'un affaiblissement des services publics. Cette situation compromet la capacité de l'État à financer les infrastructures, les services sociaux et les politiques publiques de développement.

Enfin, les résultats montrent que plusieurs mécanismes peuvent contribuer efficacement à l'éradication de l'évasion fiscale. Le renforcement des contrôles fiscaux, la digitalisation du système fiscal, la simplification des procédures ainsi que la promotion du civisme fiscal apparaissent comme les principales solutions proposées par les répondants.

Ainsi, les résultats de cette étude démontrent que la lutte contre la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéficiaires et profits des entreprises commerciales au Kasai-Oriental nécessite une approche globale combinant des réformes juridiques, administratives, institutionnelles, technologiques et sociologiques.

CONCLUSION

La présente étude avait pour objectif principal d'analyser les facteurs explicatifs de la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales au Kasai-Oriental. À travers l'approche juridique, analytique et sociologique mobilisée, ainsi que les enquêtes réalisées auprès des entreprises commerciales et des agents fiscaux, les résultats obtenus ont permis de confirmer les hypothèses formulées au départ.

L'étude démontre que la persistance de l'évasion fiscale résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs interdépendants, notamment juridiques, administratifs, institutionnels, économiques, numériques et sociologiques. Sur le plan juridique, la complexité, la multiplicité et l'ambiguïté des textes fiscaux favorisent les difficultés d'interprétation et d'application de la législation fiscale. Les régimes fiscaux dérogatoires applicables aux microentreprises et petites entreprises apparaissent également comme des mécanismes parfois exploités abusivement par certains contribuables afin de réduire artificiellement leurs obligations fiscales.

Sur le plan administratif et institutionnel, les résultats révèlent que l'insuffisance des moyens matériels et humains de l'administration fiscale, la faiblesse des mécanismes de contrôle, le manque de coordination institutionnelle ainsi que la corruption administrative contribuent fortement à la persistance de l'évasion fiscale. Ces insuffisances affaiblissent l'efficacité du système fiscal et réduisent la capacité de l'administration à détecter et sanctionner les comportements frauduleux.

Les facteurs économiques apparaissent également comme des déterminants importants du phénomène étudié. La pression fiscale, les difficultés économiques ainsi que la recherche de survie financière poussent certaines entreprises commerciales à développer des stratégies de contournement fiscal. Cette situation confirme que le contribuable procède souvent à un arbitrage entre le coût de l'impôt et le risque de sanction fiscale. Par ailleurs, l'étude met en évidence le rôle croissant des facteurs numériques dans la persistance de l'évasion fiscale. L'absence de digitalisation du système fiscal facilite la manipulation des données fiscales, la dissimulation des activités commerciales ainsi que l'utilisation de plusieurs identités fiscales.

Les facteurs sociologiques occupent également une place importante dans l'explication de la persistance de l'évasion fiscale. La banalisation sociale de la fraude fiscale, le faible civisme fiscal ainsi que la méfiance envers la gestion des ressources publiques contribuent à réduire l'adhésion volontaire des contribuables à l'impôt. L'étude montre également que les principales manifestations de l'évasion fiscale au Kasai-Oriental se traduisent notamment par la sous-déclaration des bénéfices, la comptabilité irrégulière, le contournement administratif et la création d'entreprises fictives. Ces pratiques réduisent considérablement les recettes publiques et compromettent le financement des politiques publiques ainsi que le développement socio-économique de la province.

Face à cette situation, les résultats de l'enquête démontrent que plusieurs mécanismes peuvent contribuer efficacement à l'éradication de l'évasion fiscale, notamment le renforcement des contrôles fiscaux, la digitalisation du système fiscal, la simplification des procédures fiscales, l'amélioration de la coordination institutionnelle ainsi que la promotion du civisme fiscal.

En définitive, la lutte contre la persistance de l'évasion fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits des entreprises commerciales au Kasai-Oriental nécessite une approche globale intégrant à la fois des réformes juridiques, administratives, institutionnelles, technologiques et sociologiques. L'effectivité de cette lutte dépendra de la volonté des pouvoirs publics à moderniser durablement le système fiscal congolais et à renforcer la confiance entre l'État et les contribuables.

REFERENCES DES TEXTES DE LOIS ET BIOGRAGHIQUE

A. TEXTES DE LOIS

- Constitution de la république démocratique du Congo telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de constitution de la république démocratique du Congo ;
- Ordonnance-loi n° 69/009 du 10 février 1969 portant l'impôt cédulaire sur les revenus ;
- Ordonnance-loi n°13/006 du 13 décembre 2013 portant régime d'imposition applicable aux entreprises de petite taille ;
- Loi n°004/2003 du 13 MARS 2003 portant réforme des procédures fiscales ;
- Loi n°23/052 du 30 novembre 2023 Modifiant et complétant la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales ;
- Loi n° 23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

B. OUVRAGES

- ALEXIS SPIRE, Résistances à l'impôt attachement à l'Etat, enquête sur les contribuables, édition SEUIL, Paris, 2018 ;
- CHER VAN LIERDE, Notion de la législation fiscale de finance publique et droit fiscal, Kinshasa ;
- François DERUELLE, Finance public, Droit fiscal, Dalloz 1994 ;
- Jean-Jacques BIENVENU ET Thierry LAMBERT, Droit fiscal, 2e édition revue et augmentée, presse universitaire de France, PARIS 1997 ;
- Jivet NDELA KUBOKOSO, Le droit et la fiscalité miniers de la république démocratique du Congo, bilan et perspectives d'avenir, l'Harmattan, paris 2020 ;
- Lexique des termes juridiques 21e édition campus LMD Dalloz 2014 ;
- Loïc CADIET et Erick NEVEU, Regards sur la fraude fiscale, éd Economisa, université de Rennes faculté des sciences juridiques, Paris ;
- Maurice COZIAN ET Florence DEDOISSY, Précis de la fiscalité des entreprises, 34 éd lexisNexis, Litec, 2010/2011 ;
- MICHEL BOUVIER, Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt, 10^{ème}, LGDJ, Lextenso, paris 2010 ;
- Pierre BELTRAME, La fiscalité en France, 6 éditions mise à jour, Hachette, 1998 ;
- PIERRE GAUTHIER ET B. LAURET, Droit pénal des affaires, Paris, économie, 1990 ;
- Starman BOFOE LOKANGU ; droit fiscal et procédures fiscales en république démocratique du Congo, théories générales, l'Harmattan, paris 2021 ;
- Starman BOFOE LOKANGU, la fiscalité des organisations et des ressources naturelles en R.D. Congo, l'Harmattan, Paris 2021 ;
- TSHIZANGA MUTSHIPANGA, Droit congolais des relations de travail, éditions connaissance du droit, MEDIASPAUL, Kinshasa, 2017.